

Suivi communautaire dans le contexte du COVID-19 (CLM C19RM)

Assistance technique à court terme : note d'orientation pour les candidats

L'investissement dans le suivi communautaire aux fins de subventions C19RM efficaces appuie l'assistance technique à court terme pour renforcer la capacité des communautés à recueillir, à analyser et à utiliser des données afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère acceptable et abordable des services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dans le contexte du COVID-19. Il vise également à intégrer le suivi communautaire aux interventions nationales contre le COVID-19 et à documenter l'impact dudit suivi sur la riposte sanitaire.

L'objectif de l'assistance technique à court terme est de répondre rapidement, de manière réactive, souple et efficace, aux besoins des communautés sur le terrain. Les candidats seront vite associés à une liste existante de prestataires d'assistance technique préqualifiés. La date limite de présentation des candidatures à l'assistance technique à court terme est le **15 novembre 2021**.

Comment le Fonds mondial définit-il le suivi communautaire ?

Dans la *Note d'information technique : renforcement des systèmes communautaires* (2019), le Fonds mondial définit le suivi communautaire comme les modèles ou les mécanismes « grâce auxquels les utilisateurs de services et/ou les communautés locales réunissent, analysent et utilisent les informations de façon continue afin d'améliorer l'accès aux services ainsi que leur qualité et leur impact, en contraignant les prestataires de services et les décideurs à rendre des comptes ».

Le Fonds mondial a toujours fait référence à un « suivi à assise communautaire ». Cependant, nous utilisons à présent le concept de « suivi réalisé par la communauté » de manière à nous mettre en conformité avec les partenaires de l'organisation, notamment les donateurs, les groupes communautaires et les partenaires techniques. Cette notion implique que les personnes les plus touchées par les trois maladies devraient mener les initiatives de collecte, d'analyse et d'utilisation des données afin d'améliorer les services de santé.

Pour en savoir plus :

- [Note d'information technique : renforcement des systèmes communautaires](#) du Fonds mondial (2019)
- [Suivi communautaire : aperçu](#) (mai 2020)
- [Towards a Common Understanding of Community-based Monitoring and Advocacy](#) (Fonds mondial, février 2020)
- [Towards a Common Understanding of Community-based Monitoring and Advocacy](#), rapport de réunion, Joep Lange Institute (2020)
- Baptiste et coll., [Community-Led Monitoring: When Community Data Drives Implementation Strategies](#), Current HIV/AIDS Reports (2020)
- [Vidéo du Fonds mondial sur la participation communautaire](#) (en anglais)

Quels sont les objectifs du suivi communautaire C19RM ?

Dans l'ensemble, le suivi communautaire C19RM a trois objectifs principaux :

OBJECTIFS DU SUIVI COMMUNAUTAIRE C19RM



REPÉRAGE RAPIDE DE L'IMPACT DU COVID-19

Objectif 1 : Comprendre l'impact sur les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et le paludisme et touchées par les trois maladies, et faire en sorte d'apporter des modifications en temps réel pour garantir un accès permanent en **renforçant la capacité technique des communautés à recueillir, analyser et utiliser des données granulaires** sur la disponibilité, l'accessibilité, le caractère acceptable et abordable et la qualité des services de prévention et de traitement du VIH, de la tuberculose, du paludisme et du COVID-19, en offrant des modèles de suivi communautaire plus rigoureux sur le plan technique et en augmentant l'impact des programmes de lutte contre le COVID-19 et les trois maladies au moyen d'un plaidoyer qui repose sur les données du suivi communautaire.

Résultat : Le suivi communautaire possède les ressources adéquates. Il a été mis en œuvre avec fidélité dans le cadre de 70 interventions.



ÉCLAIRAGE ACTIF DE LA RIPOSTE AU COVID-19 ET AUX TROIS MALADIES

Objectif 2 : Renforcer l'intégration du suivi communautaire à la riposte au COVID-19 et améliorer les liens avec la responsabilité sociale des stratégies nationales, en particulier en ce qui a trait aux droits humains et à la violence fondée sur le genre, à l'amélioration de la coordination mondiale quant aux efforts de suivi communautaire liés au COVID afin d'accroître la qualité des programmes, et à l'investissement de ressources supplémentaires dans les systèmes et la riposte communautaires pour améliorer les résultats, l'équité, la supervision et la responsabilité des programmes.

Résultat : Le suivi communautaire éclaire activement les stratégies de lutte contre le COVID-19 et la riposte aux trois maladies.



DONNÉES PROBANTES ET APPRENTISSAGE

Objectif 3 : Produire des données probantes sur l'impact du suivi communautaire sur les priorités de financement C19RM, en collaborant avec les partenaires techniques, les donateurs et les communautés pour recenser les meilleures pratiques, et contribuer au corpus mondial de connaissances ainsi qu'aux communautés de pratique régionales.

Résultat : Ressources accessibles permettant de repérer et de régler rapidement les problèmes, de produire des données probantes sur l'impact, de documenter les meilleures pratiques et de donner une orientation.

1

Y a-t-il des exemples de suivi communautaire dans le contexte du COVID-19¹ ?

Définition rapide des problèmes : des défenseurs ont utilisé le suivi communautaire de manière efficace pour surveiller les perturbations des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme attribuables au COVID-19 (confinements, pénurie de fournitures individuelles de médicaments vitaux, baisse de la mobilité, fermeture de cliniques, interruption des services communautaires et des groupes de soutien en personne, fermeture des centres de consultation).

Dans trois pays, des communautés ont élaboré un ensemble d'enquêtes rapides et de protocoles de suivi communautaire « sans danger dans le contexte du COVID-19 » démontrant comment les réseaux peuvent s'adapter pour réaliser le suivi communautaire en toute sécurité pendant les flambées épidémiques de COVID-19 tout en recueillant des informations en temps réel concernant l'impact de la maladie sur les communautés.

Le suivi communautaire dans le contexte du COVID-19 implique de collaborer avec différents groupes de parties prenantes et d'équipes nationales de riposte à la maladie pouvant agir en dehors du partenariat du Fonds mondial en matière de suivi communautaire.

¹ Note *Integrating Community-Led Monitoring into C19RM Funding Requests*, EANNASO, ITPC, Health Gap, Regional Platform for Communication and Coordination on HIV/AIDS, TB and Malaria for Anglophone Africa (2021)

Qui peut demander une assistance technique par l'intermédiaire de ce mécanisme de suivi communautaire C19RM ?

Divers groupes peuvent demander une assistance technique, par exemple :

- organisations de la société civile ;
- organisations à assise communautaire ;
- réseaux ou organisations représentant des populations clés ;
- organisations confessionnelles ;
- organisations de jeunes ;
- gouvernements ou ministères ;
- établissements de santé publique ;
- établissements de santé ou sites de prestation de services du secteur privé ;
- récipiendaires principaux et sous-récipiendaires du Fonds mondial.

Les demandes sont acceptées pour les organisations engagées dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dans des pays bénéficiaires de subventions C19RM du Fonds mondial.

Quels sont les domaines couverts par l'assistance technique à court terme ?

L'assistance technique sera offerte dans les quatre domaines principaux ci-dessous.

Principaux domaines visés par l'assistance technique	Menu des activités d'assistance technique
<i>1. Renforcement de la capacité des communautés à recueillir, à analyser et à utiliser des données afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère acceptable et abordable des services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dans le contexte du COVID-19.</i>	__ Élaboration de stratégies de suivi communautaire (p. ex. sélection d'indicateurs ou de sites, définition de mécanismes et de structures de suivi communautaire). __ Élaboration de protocoles et d'outils (p. ex. fiches d'évaluation communautaires, sondages sur la satisfaction des patients, outils de suivi des ressources et du budget). __ Exercices de triangulation et de vérification des données. __ Développement de bases de données de suivi communautaire (logiciels, numérisation...). __ Formation et mentorat en personne ou virtuels sur les processus de collecte, l'analyse et les rapports concernant les données. __ Audits de la qualité des données ou autres processus d'assurance de la qualité.
<i>2. Intégration du suivi communautaire aux interventions nationales contre le COVID-19.</i>	__ Élaboration de plans de partenariats multisectoriels à l'échelle nationale et locale pour permettre l'échange de données aux fins de prises de décisions visant à augmenter ou à améliorer les services et la qualité. __ Protocoles de communication, notamment l'établissement de « boucles de rétroaction » bidirectionnelles garantissant que les données parviennent rapidement aux décideurs qui peuvent les utiliser pour adapter la stratégie programmatique. __ Organisation de réunions visant à échanger des données avec les communautés et d'autres parties prenantes.

	___ Participation à des rencontres nationales et locales au cours desquelles des données relatives au suivi communautaire peuvent être transmises.
3. <i>Stratégie de plaidoyer et mise en œuvre.</i>	___ Amélioration ou établissement de stratégies de plaidoyer en faveur du suivi communautaire. ___ Élaboration de documents de plaidoyer axés sur des données relatives au suivi communautaire. ___ Organisation de séances liées à la planification et aux stratégies de plaidoyer afin d'utiliser les données relatives au suivi communautaire. ___ Organisation et direction de séances de formation sur l'utilisation des données relatives au suivi communautaire aux fins de plaidoyer.
4. <i>Documentation de l'impact du suivi communautaire sur les priorités de financement C19RM.</i>	___ Élaboration d'études de cas écrites sur l'efficacité ou les résultats des interventions de suivi communautaire aux fins de diffusion publique (p. ex. résumés destinés à des conférences, articles pour les journaux).

Exemples de demandes d'assistance technique possibles :

- 1) La subvention C19RM de votre pays comprend des interventions de suivi communautaire visant à adapter un modèle de suivi communautaire de la lutte contre le VIH, la tuberculose ou le paludisme afin d'y intégrer des indicateurs liés au COVID-19. L'assistance technique permet aux responsables de la collecte de données de suivi communautaire d'ajouter des indicateurs pertinents liés au COVID-19 aux activités de suivi concernant des groupes cibles définis. Elle peut également intégrer un soutien à la mise à jour de cadres, de stratégies, de protocoles et de formations sur des outils actualisés relatifs au suivi communautaire.
- 2) La subvention C19RM comprend des interventions de suivi communautaire, mais ne contrôle pas l'accès aux services (notamment pour le COVID-19) destinés aux populations clés, vulnérables et marginalisées. Vous vous rendez compte que ces populations n'ont pas accès à certains rendez-vous médicaux essentiels. Vous souhaitez obtenir de l'assistance technique pour intégrer des besoins propres aux populations clés, vulnérables et marginalisées aux activités de suivi communautaire existantes.
- 3) Vous êtes une organisation de la société civile axée sur la santé et les droits humains dans tout le pays et vous mettez en œuvre le suivi communautaire pour la tuberculose. Cela vous a permis de découvrir que certains patients touchés par la maladie n'allaient pas chercher leurs médicaments dans les centres de traitement de brève durée sous surveillance directe par peur de contracter le COVID-19 dans ces établissements fournissant d'autres services de santé. Vous avez besoin d'aide pour analyser les données et préparer des rapports renfermant des messages essentiels de plaidoyer à l'intention des autorités sanitaires.
- 4) Votre pays dispose d'un plan de riposte au COVID-19, mais pas d'une articulation claire du suivi communautaire à titre d'activité essentielle pour produire des données qualitatives particulièrement nécessaires à l'appui des objectifs généraux du plan. Vous avez besoin d'assistance technique pour rassembler des parties prenantes afin de définir et d'accepter une approche de suivi communautaire dans le contexte du COVID-19 financée par les subventions du Fonds mondial.
- 5) Vous êtes maître d'œuvre de suivi communautaire et avez beaucoup d'exemples de l'impact du COVID-19 sur l'accès aux services de santé, la santé mentale et les droits

humains. Vous avez besoin d'assistance technique pour organiser ces exemples dans des études de cas exhaustives et les transmettre à l'échelle régionale et mondiale aux fins d'apprentissage et de plaidoyer.

- 6) Vous dirigez un programme de suivi communautaire qui a produit une grande quantité de données. Vous vous êtes aperçu que le processus de rétroaction relatif à la transmission des données aux autorités sanitaires devait être accéléré. Vous avez besoin d'assistance technique pour adapter le système et garantir l'efficacité du plaidoyer au moyen des données du suivi communautaire.

Qui offre l'assistance technique ?

L'un des trois prestataires préapprouvés de la société civile et communautaires – présentés ci-dessous – sera chargé d'offrir l'assistance technique de suivi communautaire C19RM.

Community-Led Accountability Working Group, dirigé par Health Gap et Asia Catalyst avec Advocacy Core Team du Zimbabwe, le Public Policy Office d'amfAR et l'O'Neill Institute for National and Global Health Law de la Georgetown University.

Eastern Africa National Networks of AIDS and Health Service Organizations avec Asia Pacific AIDS Service Organizations et Alliance Technical Assistance Centre en Ukraine.

Community Data for Change Consortium, dirigé par ITPC Global avec MPact, African Men for Sexual Health and Rights, Asia Pacific Coalition on Male Sexual Health, Caribbean Vulnerable Communities, Eurasian Coalition on Health, Rights, Gender and Sexual Diversity, Global Coalition of TB Activists, ITPC EECA et ITPC WCA.

La mission du prestataire d'assistance technique consiste toujours à travailler *avec et pour* l'organisation qui demande l'assistance technique. Après avoir soumis votre demande, nous vous mettrons en contact avec un prestataire possédant les capacités et les compétences linguistiques adaptées à votre pays ou à votre communauté.

Que se passe-t-il après la soumission d'une demande d'assistance technique ?

Une fois la demande d'assistance technique présentée, l'équipe responsable du suivi communautaire C19RM vérifiera que le dossier est complet et qu'il répond à certains critères :

1. les interventions de suivi communautaire sont prévues au budget de la subvention C1RM ;
2. l'objectif de l'assistance technique est clair et s'inscrit dans le champ d'application des activités d'assistance technique disponibles ;
3. le pays assure déjà un suivi communautaire que l'assistance technique peut appuyer ou renforcer ;
4. la demande d'assistance technique ne fait pas double emploi avec une demande d'assistance technique présentée à un autre bailleur de fonds (p. ex. ONUSIDA, Halte à la tuberculose).

Si la demande d'assistance technique respecte les critères ci-dessus, l'équipe responsable du suivi communautaire C19RM vous contactera pour vous proposer un prestataire d'assistance technique. Si ce dernier est d'accord, vous serez mis en relation et travaillerez ensemble à la finalisation d'un mandat et d'un budget pour l'activité.

Si la demande d'assistance technique n'est pas claire, l'équipe responsable du suivi communautaire C19RM communiquera avec vous pour préciser vos objectifs et vos besoins et établir si vous pouvez bénéficier d'une assistance technique.

Quelle est la durée estimée de l'assistance technique ?

En moyenne, vous pouvez vous attendre à recevoir une aide intensive pendant trois à quatre semaines, à distance ou en personne, selon l'activité et la situation relative au COVID-19 dans votre pays.

Quelles sont les dates clés et les échéances ?

Nous acceptons les demandes d'assistance technique jusqu'au 15 novembre 2021.

La mise en œuvre de l'assistance aura lieu entre novembre 2021 et février 2022.

Comment présenter une demande ?

Veuillez remplir le formulaire de demande d'assistance technique à court terme de suivi communautaire C19RM et l'envoyer par courriel à CLMTA@theglobalfund.org.

Comment obtenir des renseignements supplémentaires sur la subvention C19RM du Fonds mondial dans chaque pays ?

Pour en savoir plus sur les subventions C19RM : <https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/response-mechanism>.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter votre instance de coordination nationale : https://data-service.theglobalfund.org/viewer/cm_contacts.

Qui contacter en cas de questions supplémentaires ?

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez contacter Keith Mienes à keith.mienes@theglobalfund.org.